

ASSOCIATION DES AMBASSADEURS ET MINISTRES
PLENIPOTENTIAIRES DU BENIN A LA RETRAITE (AMPR)

PROCES- VERBAL DE LA DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE
L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'AMPR

L'an deux mille quinze et le jeudi douze novembre, s'est tenue à la salle rouge du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur, à Cotonou, la deuxième session ordinaire de l'Assemblée Générale de l'Association des Ambassadeurs et Ministres Plénipotentiaires du Bénin à la Retraite (AMPR).

La liste des participants à cette assemblée est jointe en annexe.

Le projet d'ordre du jour se présente comme suit :

- 1- Examen et adoption de l'ordre du jour
- 2- Election et installation du présidium de la session de l'Assemblée Générale
- 3- Examen et adoption du procès- verbal de la première session ordinaire de l'assemblée générale de l'AMPR, du 27 novembre 2014
- 4- Examen et adoption du rapport moral de l'AMPR
- 5- Examen et adoption du rapport général d'activités du bureau exécutif
- 6- Examen et adoption du rapport financier du bureau exécutif
- 7- Examen et adoption du rapport des commissaires aux comptes
- 8- Examen et adoption du programme d'activités de l'année 2016
- 9- Examen et adoption du budget annuel 2016
- 10- Examen et adoption des projets de résolution et des motions de remerciements
- 11- Divers.

MOT DE BIENVENUE DU PRESIDENT DE L'AMPR

En prélude à la cérémonie solennelle d'ouverture, le président de l'AMPR, l'Ambassadeur Jacques ADANDE a, dans un propos liminaire, défini les objectifs de l'association qui se résument à rassembler des collègues pétris d'expérience

dans un même creuset afin de réfléchir et de proposer ce qui pourrait être leur apport à la Nation Béninoise.

Selon l'Ambassadeur ADANDE, « nous sommes des anciens fiers de l'être, qui voulons apporter notre expérience par les canaux réguliers, sans prétention de prendre la place des plus jeunes étant donné que nous n'en avons même pas la force ».

Il a par ailleurs dit que nous voulons rencontrer nos collègues étrangers parce que nous partageons les mêmes expériences. C'est pourquoi nous voulons nous organiser pour nous réjouir afin qu'ils gardent de notre pays de bons souvenirs au-delà de tout protocole.

CEREMONIE SOLENNELLE D'OUVERTURE

L'allocution de la cérémonie solennelle d'ouverture a été prononcée par Monsieur Etienne COSSI, Ministre de la Communication, des Technologies de l'Information et de la Communication, assurant l'intérim de son collègue des Affaires Etrangères. Au début de son discours, il a invité l'assistance à observer une minute de silence en mémoire de feu le président Mathieu KEREKOU, décédé à Cotonou le 14 octobre 2015.

Parlant au nom de son collègue du Ministère des Affaires Etrangères absent, le Ministre intérimaire a dit en substance, ce qui suit : « je voudrais profiter de l'occasion qui m'est offerte pour vous dire ma joie de rencontrer pour la première fois plusieurs de mes collègues depuis ma prise de fonction, le 22 juin 2015. J'en profite pour vous renouveler individuellement et collectivement ma reconnaissance et ma gratitude pour votre présence à cette cérémonie et pour votre soutien. Je salue l'initiative qui a été prise par l'AMPR au cours de l'année 2015, d'organiser une causerie sur le Code d'Ethique, de Déontologie et de Conduite du Diplomate qui fut très appréciée des jeunes collègues du Ministère. Je me félicite également des trois commissions communes de travail mises sur pied pour la relecture de ce code, et pour le placement des cadres béninois dans les organisations internationales et institutions africaines ainsi que pour le plaidoyer pour la reconnaissance du corps des diplomates comme grand corps de l'Etat ».

En rappelant l'un des objectifs de l'association qui est de contribuer au devoir de mémoire du Ministère, le Ministre intérimaire a vivement invité les collègues en particulier les aînés à se mettre à écrire pour aider à la constitution des archives du Ministère.

En conclusion, il a assuré les membres de l'AMPR de sa sollicitude dans le cadre de l'atteinte des buts et objectifs énumérés supra et souhaité plein succès aux travaux.

DEROULEMENT DES TRAVAUX DE L'ASSEMBLEE GENERALE

1- De l'ordre du jour

L'ordre du jour provisoire présenté ci-dessus a été adopté sans amendement comme ordre du jour de la session.

2- Présidium de la session

Conformément à l'article 36 des statuts de l'Association, le Présidium dont la composition suit a été élu pour la conduite des travaux de la session.

Président : Ambassadeur Joseph Louis HOUNTON

Vice-Président : Ambassadeur Omer de SOUZA

Rapporteur Général : Joseph Victor MENARD de Pognon

Rapporteur Général Adjoint : Anselme FANOU

Secrétaire de séance : Blaise AKOTCHENOUE

3- Examen du procès- verbal de la première session ordinaire de l'Assemblée Générale.

Le président du présidium a donné la parole à l'Ambassadeur Auguste C. ALAVO, Président du Présidium de la première session ordinaire du 27 novembre 2014. A son tour, celui-ci a invité Monsieur Bessan COMLAN, rapporteur général de ladite session à présenter le procès- verbal.

Après la lecture de ce procès-verbal, la parole a été à nouveau donnée à l'Ambassadeur ALAVO qui a invité les participants à se prononcer sur son contenu. La seule intervention enregistrée a été celle de l'Ambassadeur HOUNGAVOU qui a voulu obtenir des précisions sur les adhérents de l'Association. A la suite de la clarification qui lui a été apportée et en l'absence d'autres interventions, le procès- verbal a été adopté par acclamation.

4- Examen du rapport moral

Le rapport moral a été présenté par le président de l'AMPR, l'Ambassadeur Jacques ADANDE. Il a été approuvé par acclamation suite à quelques questions d'éclaircissement auxquelles des réponses appropriées ont été apportées.

Au début de ses propos, le président de l'AMPR a salué la mémoire du Président Mathieu KEREKOU et invité également l'assistance à un moment de recueillement en mémoire de tous nos collègues disparus en 2015. L'Ambassadeur ALAO-FARI a proposé que l'assistance observe également une minute de silence en mémoire de toutes les personnes tombées pendant le drame survenu au pèlerinage à la Mecque au cours de l'année 2015. L'assemblée a approuvé cette proposition et souhaité qu'elle soit mentionnée dans les documents de l'association.

En soumettant le bilan moral des douze derniers mois à l'appréciation de l'assemblée, l'Ambassadeur ADANDE a attiré l'attention sur la reconnaissance de plus en plus accrue de l'utilité de l'AMPR par les différents Ministres des Affaires Etrangères qui se sont succédés à la tête du Département. Il a évoqué à ce sujet l'impulsion donnée par les Ministres Nassirou BAKO ARIFARI et Saliou AKADIRI aux différentes commissions de travail relatives :

- au plaidoyer pour la reconnaissance du corps des diplomates comme grand corps de l'Etat ;
- à la relecture du Code d'Ethique de Déontologie et de Conduite du Diplomate du Bénin ; et
- au placement des cadres dans les organisations internationales et les institutions africaines.

Nos collègues plus jeunes et même l'opinion publique à l'extérieur du Ministère des Affaires Etrangères reconnaissent de plus en plus l'AMPR comme une autorité morale, une force de conseil et un groupe d'expérience.

Le président de l'AMPR a félicité le comité de suivi des droits matériels et financiers des diplomates pour le paiement des CRAPE-3 ainsi que des arriérés salariaux et indemnités échus et a saisi l'occasion pour exprimer audit comité, au nom de tous les collègues, ses encouragements et sa gratitude pour certains résultats déjà obtenus. Le rapport moral rappelle entre autres, l'organisation de quelques sorties de retrouvailles, de découvertes et d'amitié au cours des douze derniers mois en guise d'activités dont l'objectif vise à rapprocher les membres de l'association.

Le président de l'AMPR a rappelé à l'attention de tous la nuit du diplomate qui sera organisée, le 13 novembre 2015, au lendemain de la tenue de la deuxième session ordinaire de l'Assemblée Générale et à laquelle sont conviés les conjoints ainsi que les représentants des organisations internationales

africaines accrédités au Bénin, de même que les sponsors. A cet effet, Il a insisté sur la nécessité de la ponctualité à cette soirée afin d'améliorer notre image de marque auprès des collègues étrangers invités.

D'un autre point de vue, il a fait observer que plus de la moitié des ambassadeurs et des ministres plénipotentiaires ont omis de confirmer leur adhésion et partant, de régler leurs cotisations. Aussi, a-t-il pour terminer, invité tous les membres à s'acquitter de leurs cotisations afin de donner à l'association les moyens de ses ambitions.

5- Rapport général d'activités 2015 du Bureau Exécutif de L'AMPR

Présenté par le secrétaire général, l'Ambassadeur Rogatien BIAOU, ce rapport en deux parties fait le point des activités menées par l'association, du 28 novembre au 31 décembre 2014, après la tenue de la première session ordinaire de l'assemblée générale de l'AMPR et de celles menées, du 1^{er} janvier au 11 novembre 2015.

A la suite de quelques questions d'éclaircissement, le rapport a été adopté par acclamation.

Les activités menées en 2014 concernent la publication, le 15 décembre 2014, dans le Journal Officiel de la République du Bénin (JORB) de l'enregistrement de l'AMPR, ainsi que trois actions menées en direction des ambassades, organisations internationales et consulats accrédités au Bénin, dont entre autres, la demande d'établissement de partenariat avec la structure similaire existante dans leurs pays respectifs.

Sur les vingt (20) activités programmées au titre de l'année 2015, onze (11) ont été exécutées entièrement soit 55% ; trois (3) sont en cours d'exécution soit 17% (paiement des arriérés de salaire et du CRAPE-3 ; plaidoyer pour la reconnaissance du corps des diplomates comme grand corps de l'Etat ; décoration des Ambassadeurs et autres chefs de mission à la retraite, membres de l'AMPR) ; six (6) n'ont pas été exécutées.

Par ailleurs, il ressort de ce rapport que le nombre des membres de l'association est passé de 49 à 67 à la date du 10 novembre 2015, soit une augmentation de 20 nouveaux membres alors que 50 ambassadeurs et ministres plénipotentiaires à la retraite n'avaient pas encore adhéré à l'AMPR.

Il convient de mentionner que la présentation de ce rapport a été complétée par l'Ambassadeur Samuel AMEHOU, en ce qui concerne les paiements

d'arriérés de salaires et par Monsieur BESSAN Comlan, s'agissant des démarches en vue de l'amélioration des conditions de vie des diplomates.

Quant au point relatif au traitement des dossiers de rappel des arriérés salariaux issus des débloques successifs d'indices et de CRAPE 3, leur total était de 301 ; le nombre des dossiers traités et prêts à être introduits pour paiement était de 192 ; 62 étaient en cours de traitement et 43 n'avaient pas été traités, soit au total 297 dossiers pris en compte.

S'agissant des dossiers de CRAPE-3, 21 mandats avaient été payés ; 4 dossiers n'étaient pas débloqués, 15 mandats sont en cours de traitement et 10 dossiers en instance.

L'Assemblée a exprimé sa vive préoccupation au sujet de la lenteur constatée dans le traitement des dossiers et émis le souhait que les actions en cours soient accélérées en vue d'un déblocage immédiat et définitif desdits dossiers.

Monsieur BESSAN Comlan, en présentant quant à lui le rapport du groupe ad hoc de l'AMPR sur l'amélioration des conditions sociales des ambassadeurs et ministres plénipotentiaires du Bénin à la retraite, a rappelé les deux points fondamentaux sur lesquels ont porté les démarches du groupe et qui sont relatifs au volet pension des diplomates à la retraite et à celui de leur santé. Selon Monsieur BESSAN, un travail préliminaire d'exploration des voies et moyens a été fait en vue de la poursuite d'actions ultérieures pouvant déboucher sur l'institution d'un régime de sécurité sociale offrant les garanties de couverture générale et la gratuité des prestations de soins de santé aux diplomates à la retraite.

Pour l'aboutissement de ce qui précède, le groupe recommande au bureau exécutif de faire porter ces desiderata par le SYNDIPAT-MAE et d'organiser un lobbying actif pour appuyer le syndicat.

6- Examen du rapport financier du bureau exécutif.

Le rapport financier, au titre de l'exercice 2015, présenté par Madame Paulette GANGBO AGBOTON, trésorière générale de l'association, a été approuvé.

Ce rapport mentionne un solde créditeur de huit cent quatre vingt dix neuf mille neuf cent quarante huit (899. 948) francs CFA, **au 10 septembre 2015**, issu de la récapitulation des entrées et de sorties de fonds.

7- Examen du rapport des commissaires aux comptes, exercice 2014- 2015

Le rapport des commissaires aux comptes a été présenté par Monsieur Albert KIKI, deuxième commissaire aux comptes.

Pour l'essentiel, la vérification des comptes révèle un écart positif de 20 000 francs CFA dû à un paiement récent de cotisation au titre de 2015. Au niveau des dépenses, il a été relevé un écart négatif de 25 000 francs CFA qui a été justifié par la trésorière générale par rapport au financement d'une pause café dans le cadre de la sortie à Lokossa et dont la facture n'avait pas été transmise aux commissaires aux comptes. A la suite de cette justification et en l'absence de toute autre anomalie, le commissaire aux comptes adjoint a donné quitus à la Trésorière générale.

Pour terminer et en recommandation, Monsieur KIKI a suggéré qu'une somme forfaitaire soit allouée au commissaire aux comptes adjoint pour ses divers déplacements dans le cadre de ses attributions. Cette proposition n'a pas reçu un avis favorable de la part de l'assemblée. Celle-ci a cependant approuvé le rapport des commissaires aux comptes ainsi présenté.

8- Examen du programme d'activités au titre de l'année 2016

Le programme d'activités pour l'année 2016 a été présenté par le secrétaire à l'information, à la formation, à la communication et aux activités culturelles, l'Ambassadeur Euloge HINVI.

Il a été adopté par acclamation à la suite de riches échanges.

Quatorze (14) points sont énoncés au titre de ce programme et s'inscrivent pour la plupart dans la continuité des points du programme de travail annuel (PTA 2015) en cours d'exécution, ou n'ayant pas connu un début d'exécution.

Le point relatif aux "réflexions sur la situation sociale des diplomates à la retraite" a fait l'objet d'importants commentaires et critiques de la part de l'assemblée qui suggère de privilégier à l'avenir plutôt des actions énergiques car, selon elle, il existe un temps pour la réflexion et un temps pour l'action.

En ce qui concerne le point relatif à l'avenir de la Diplomatie béninoise, l'assemblée a fait observer que l'AMPR a un grand rôle à jouer à partir de 2016 et appelé à mener une réflexion prospective à cet effet, car selon elle et à titre d'exemple, tous les chefs de poste et de mission dans nos consulats généraux et ambassades sont déjà admis à faire valoir leur droit à une pension de

retraite. L'assemblée estime nécessaire d'analyser d'ores et déjà les causes de la déchéance de la diplomatie béninoise dont les raisons seraient politiques.

Le principe de l'organisation d'une conférence sur la diplomatie aux diplomates de carrière ainsi que sur la pratique protocolaire a été salué par les participants qui, en se prononçant sur le projet de réflexion prospective de l'AMPR à partir de 2016, suggèrent la mise sur pied d'un comité restreint au sein du bureau exécutif de l'association pour la réalisation de cette tâche.

Le projet d'informer les institutions internationales de l'existence de l'AMPR, qui s'inscrit comme activité du Plan de Travail Annuel 2016, a suscité de la part du doyen Albert Alain PETERS, l'idée d'établir une collaboration entre l'AMPR et l'Association des Anciens Fonctionnaires des Nations Unies (AAFNU) qui dispose d'une riche expérience en matière d'association du genre .

L'Ambassadeur Raymond VIGNIKIN, Trésorier Général Adjoint et chargé du protocole de l'AMPR a présenté de façon séparée, un tableau synoptique des décorations des membres de l'association, également inscrit comme activité du PTA 2016. Le constat a été fait que plusieurs collègues ayant droit à des décorations n'ont pas pu bénéficier de leur droit. Plusieurs raisons justifient cette situation et sont relatives à l'omission pure et simple de certains bénéficiaires, à la fourniture de dossiers incomplets ou à l'inexistence de dossiers. Par rapport à ce qui précède, l'assemblée recommande que tous les collègues concernés par une décoration soient informés et invités par l'AMPR à se mettre à jour.

9- Examen et adoption du budget annuel 2016 (cf rapport de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée Générale)

Avant l'examen du budget annuel 2016, le président de l'AMPR a informé l'assemblée des difficultés d'ordre financier rencontrées par le bureau dans le cadre de l'organisation de la nuit du diplomate. A cet effet, il a saisi l'occasion pour informer celle-ci de l'apport de différents sponsors et en particulier de l'assistance financière d'un montant de dix millions (10.000.000) Fcfa apportée par un important sponsor dont le nom n'a pas été révélé. Il a précisé que les apports et assistances financières reçus s'inscrivaient strictement dans le cadre de la nuit du diplomate et ne devraient pas être confondus avec les cotisations ordinaires.

10- Examen et adoption des projets de résolutions et de motions de remerciement

Au terme d'un débat, l'assemblée a adopté deux motions de remerciement respectivement à l'endroit :

- du Ministre des Affaires Etrangères pour son soutien et les facilités offertes à l'AMPR ;
- du comité de suivi du paiement des arriérés salariaux et des rappels de CRAPE-3 pour sa persévérance à faire aboutir les dossiers.

Elle a par ailleurs pris une résolution sur le principe de l'organisation de la nuit du diplomate, tous les deux ans, à partir de l'année 2015.

11-Divers

En divers, l'ambassadeur Jacques ADANDE a attiré une fois encore l'attention des collègues sur la ponctualité à observer dans le cadre de la soirée qui sera organisée à l'occasion de la nuit du diplomate le vendredi 13 novembre 2015.

Un autre point de divers était relatif à une mention spéciale pour Madame Sylvaine OLLIVIER DE MONTAGUERE TONIN pour sa disponibilité constante au service de l'AMPR. Cette mention a été unanimement saluée par un ban d'applaudissements de la part des participants.

A la fin des travaux, l'Ambassadeur Joseph Louis HOUNTON a remercié les membres du Bureau Exécutif et ceux du Présidium et tous les participants pour leurs contributions de qualité au bon déroulement de la session ; il a ensuite donné la parole au président de l'AMPR pour clôturer les travaux.

CEREMONIE DE CLOTURE

Le président de l'AMPR, l'Ambassadeur Jacques ADANDE a félicité le président du présidium pour avoir dirigé les travaux avec sérénité. Il a souligné le vif intérêt manifesté par les participants qu'il a remerciés pour l'ampleur et l'importance du travail abattu. Il a également salué la discipline dont ils ont fait preuve en restant jusqu'à la fin des travaux. Selon le président de l'AMPR,

ceci est la preuve de leur engagement à poursuivre l'action entamée et de leur attachement à la maison commune.

A la suite de ses propos de reconnaissance, le président de l'AMPR, l'Ambassadeur Jacques ADANDE a déclaré clos les travaux de la session de l'Assemblée Générale à 18heures 25 minutes.

Le Rapporteur Général

Le Président du Présidium

Joseph V. MENARD de Pognon

Joseph Louis HOUNTON
Ambassadeur

PJ :

- liste des participants
- motions de remerciements et projet de résolution.